

## HORAIRES D'OUVERTURE :

### Accueil administratif sur rendez-vous :

Lundi : 13h - 17h

Mardi : 13h - 17h

Mercredi : 8h30 - 17h

Jeudi : 13h - 17h

Vendredi : 13h - 17h

Samedi matin : sur demande



### Matinées d'éveil sur inscription :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 9h15 à 11h15. Elles sont proposées sur différents sites de la communauté de commune.

Le **planning est consultable** sur le site [www.ccpifripe.portail-familles.app](http://www.ccpifripe.portail-familles.app)

## Contacts :

Béatrice LE BOUBENNEC, responsable

Morgane DIZET, animatrice

**Tél : 01 34 77 36 17**

[petiteenfance@ccpif.fr](mailto:petiteenfance@ccpif.fr) [www.ccpif.fr](http://www.ccpif.fr)

Résidence les Belles Côtes,  
1 chemin de la République 78840 Freneuse



# Relais Intercommunal Petite Enfance

**LIEU D'INFORMATION, D'ÉCHANGE  
ET D'ÉCOUTE**

## Qu'est-ce que le Relais Petite Enfance ?

Le Relais Petite Enfance offre un ensemble de services aux assistant(e)s maternel(le)s, aux auxiliaires parentales, aux enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'aux parents ou futurs parents employeurs.



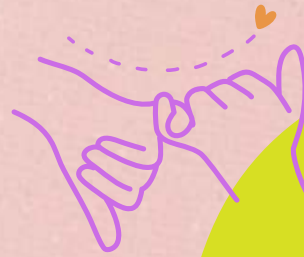
**Dédié à la Petite Enfance, le RPE est le guichet unique de tout les modes d'accueil de la CCPIF.**

Le RPE est positionné comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire et les accompagne dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins. Financé par la Communauté de Commune les Portes de l'Île de France, le service est gratuit, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines



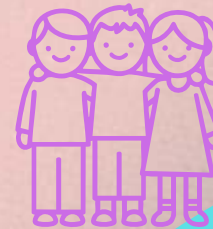
### Pour les parents, le RPE :

- Informe sur les modes d'accueil du territoire (individuel ou collectif)
- Centralise les pré inscriptions, réalisées sur le site de la CCPIF, pour le multi accueil intercommunal
- Facilite la mise en relation entre les parents/futurs parents et les assistant(e)s maternel(le)s.
- Accompagne sur les démarches administratives, les droits et devoirs, à la fonction d'employeur



### Pour les professionnel(le)s de l'accueil individuel, le RPE :

- Renseigne sur les démarches d'agrément
- Informe sur la réglementation de la profession
- Recense les disponibilités
- Accompagne dans les pratiques professionnelles
- Facilite les départs en formation
- Organise des temps de rencontre et d'échange



### Pour les enfants, le RPE :

- Propose, sur différents lieux de la CCPIF des matinées d'éveil et découvertes variées
- Apporte de nouvelles sensations, situations de jeux afin de développer leur autonomie
- Permet la rencontre avec d'autres enfants et adultes favorisant ainsi une socialisation en douceur